

N° 7216¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

instituant un Registre des fiducies et portant transposition de l'article 31 de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission

* * *

AVIS DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

**DEPECHE DU PRESIDENT DE L'INSTITUT DES REVISEURS
D'ENTREPRISES AU MINISTRE DES FINANCES**

(29.1.2018)

Monsieur le Ministre

Le Conseil de l'IRE vous remercie d'avoir invité l'IRE à commenter le projet de loi 7216 instituant un Registre des fiducies et portant transposition de l'article 31 de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission.

Après examen du projet de loi, nous avons le plaisir de vous informer que l'IRE n'a d'observation à formuler.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Conseil de l'IRE,
Le Président,
Jean-Michel PACAUD

